L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 29 OCTOBRE 1881. 55me Année.

Baudoux, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Journal et the Post office at New Orleans, La. 2nd Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 29 OCTOBRE 1881.

Ventes faites aujourd'hui, à la Bourse d'Orléans St Charles, dans la Succession de l'Hôtel St Charles.

PAR SPEAR & MCCOFFIER—Propriété valuable de valeur et améliorée dans les Premier, Deux ième et Troisième Districts; coin des rues Bourbon et St. Pierre, magasins et maisons de résidence en briques à deux étages, le rez-de-chaussée occupé par ——, comme magasin d'épiceries de fantaisie en détail; trois maisons de résidence de famille en briques, à deux étages, contiguës aux précédentes et faisant face à la rue Bourbon; trois maisons de résidence de famille en briques, à deux étages, contiguës aux précédentes et faisant face à la rue St. Pierre; deux maisons de résidence de famille, en briques, à deux étages, rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne; rue Levée, entre Hôpital et Quartier; coin des rues Peters, Decatur et Conti; rue du Fort, entre Orage et Amour; coin des rues Palmyre et Miro.

PAR GIRARDEY & MACON—Dernière adjudication—Les deux jolies résidences en bois, à deux étages et de construction moderne sur la rue Dumaine, entre celles Tréme et Marais.

PAR J. V. GOURDAIN—Un terrain avec les améliorations, dans le carré borné par les rues Bienville, Broad et Dorgenois.

PAR JAS. F. GUINAULT—Grande vente de meubles aux No 85 rue Bienville.

PAR O. VALETON. — Sur la Levée, en face de la rue Conti, 39 balles paille de riz.

Immeubles de choix—Parmi les propriétés annoncées pour être vendues à l'encan, aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'encan St Charles par M.M. Girardey & Macon, encanteurs, nous recommandons à l'attention des locataires les propriétés qui suivent :

1° La belle résidence en bois à deux étages, avec jardin et terrain si agréablement située rue des Magnolias, entre l'Avenue Washington et la rue Sixième. Le voisinage est parfaitement respectable et riant.

2° La belle maison de résidence en bois à deux étages de construction et d'arrangement modernes, rue Dumaine 211, entre les rues Marais et Tréme.

3° La maison de résidence en bois à deux étages rue Dumaine No 213, contiguë à celle de l'encoignure Dumaine et Marais.

Pour les conditions et tous autres renseignements voyez les annonces descriptives et les plans à la vente.

Les résolutions de la Louisiane.

L'objet de la convention de St Louis avait une telle importance pour la Nlle-Orléans, bien qu'elle n'eût pas été convoquée dans l'intérêt spécial de cette ville, mais bien dans l'intérêt général de la vallée du Mississippi, et les résolutions présentées par Duncan F. Kenner, présidant de la délégation louisianaise, ont eu un tel succès que nous ne pouvons rien faire de mieux que de les produire aujourd'hui *in extenso*, un rapport fait la nuit et à la hâte, étant nécessairement toujours incomplet. Nous avions, d'ailleurs, déjà donné un résumé de ces résolutions, et chacun de nos lecteurs sera bien aise de savoir ce que la grande convention de St Louis en a fait. Nous dirons tout de suite qu'elles ont été adoptées à une grande majorité, bien qu'il y ait eu quelque tentative, non de rejet ou de substitution, mais d'extension seulement par l'addition de clauses n'ayant pas trait exclusivement à l'amélioration de la navigation du Mississippi. Ces résolutions sont conformes à ce que nous avons écrit précédemment à ce sujet. Nous les reproduisons fidèlement traduites avec le préambule :

Nous, représentants des intérêts commerciaux, agricoles et industriels de la vallée du Mississippi, nous exposons que le fleuve Mississippi est ses tributaires navigables—grande voie d'eau préparée par le créateur pour l'usage des peuples—sont la partie la plus importante et la plus précieuse du domaine national, ouverte à tous, sans danger de monopole, et offrant à tous cette concurrence dans le transport qui profite également au producteur et au consommateur; exposant, en outre, qu'un transport à bon marché est la grande nécessité d'une population agricole, la condition indispensable de l'envoi facile de ses principaux produits aux marchés éloignés, produits volumineux en égard à leur valeur, et que le transport par eau est le moyen le plus économique, pourvu que cette voie soit débarrassée de tous obstacles à la navigation, nous soumettons, en conséquence, les résolutions et les déclarations suivantes :

1. Que c'est le devoir manifeste et impératif du gouvernement des Etats-Unis de faire exécuter telles améliorations du Mississippi et de ses affluents navigables, qui seront nécessaires pour mettre ces cours d'eau à même d'offrir une navigation sûre et facile, abaissant le fret, réduisant les prix d'assurance, ainsi que toutes les autres charges et dépenses, favorisant le vaste commerce intérieur de la nation, créant de nouvelles avenues au commerce étranger, et invitant non seulement l'accroissement de la production et de la population, mais encore assurant une plus grande prospérité et richesse au peuple. Ce devoir est particulièrement évident, et notre demande est justifiée en vue des donations déjà faites par le Congrès en terres, s'élevant à près de 200 millions d'acres et en bons émis et garantis pour près de 100 millions de plus pour aider à la construction de voies artificielles, propriété d'individus, et fournissant néanmoins, même aux plus bas taux de fret, le mode le plus couteux de transport sur une grande échelle, allocations ou donations ou concessions démesurées si on les compare aux allocations, qui ne s'élèvent pas encore à 25 millions, en tout, pour l'amélioration de 15,000 milles de voies d'eau naturelles, protégées sous toute taxe de monopole par des garanties constitutionnelles, tandis que les services à bon marché de transport et de libre concurrence qu'elles offrent sont la correction de toutes charges exorbitantes sur les voies qui conduisent au littoral.

2. Que les allocations pour ces améliorations doivent être faites séparément, avec telles clauses qui assurent au peuple qu'elles seront bien et dûment appliquées, et qu'elles seront suffisantes pour continuer le travail, une fois commencés jusqu'à ce qu'il soit fini, de manière à éviter la destruction des travaux partiellement achevés, pour raison de délai ou de suspension provenant d'allocations insuffisantes."

D'autres résolutions approuvent la création de la commission du fleuve Mississippi et tous les travaux faits par elle jusqu'ici, mais elles expriment de vifs regrets au refus du dernier Congrès de [illegible] allocations nécessaires pour la [illegible] des travaux.

[illegible] résolu en outre que, dans l'opinion de cette convention, représentant [illegible] de plus de la moitié des [illegible] des territoires de l'Union, [illegible] population s'élevant numériquement [illegible] de la moitié de la population de toute la république, payant [illegible] du revenu intérieur de la nation, [illegible] le commerce intérieur est déjà la moitié de celui de tous les Etats-Unis, douze fois plus grand que le commerce étranger tout entier de la nation, et plus grand que le commerce étranger total du monde, mais sur l'industrie de laquelle est levée, toute année, par les obstacles non remédiés à la navigation, une taxe inutile, de 10 millions ou moins, par des accroissements de fret et d'assurance, dommages, pertes, sinistres et réparations, s'enfle devoir impérieux du Congrès, et le droit du peuple pour lequel, cette convention est autorisée à parler, qu'une législation positive, offensive et permanente, élargisse les pouvoirs de la commission du fleuve, afin qu'elle puisse poursuivre ses travaux, et il importe que par une allocation régulière et répondu, d'année en année, des sommes que la commission jugera nécessaires, pour la complète raisonnable du Congrès, soit faite de manière que cette grande œuvre, nationale sous tous les points de vue, n'éprouve plus de retard dans son exécution.

Conformément à ces résolutions, un comité de 21 membres, sera chargé de rédiger pour le Congrès un mémoire contenant telle statistique ou tels documents qu'il jugera convenables dans le but d'activer les délibérations du Congrès.

Une résolution pour le canal de Pillsbury a été proposée mais rejetée. Ainsi le Mississippi et ses affluents navigables sont restés les maîtres du champ de bataille. Cependant, en vertu du caractère de nationalité de cette grande amélioration dans la navigation fluviale de l'Ouest, il a fallu nécessairement admettre que la Convention de St Louis était une convention de tous les Etats et non une convention seulement des Etats de la vallée et cette admission devait amener la présentation d'une résolution dépassant le cadre précédemment tracé, et c'est le comité lui-même qui a dû en prendre l'initiative et en demander l'adoption.

Cette résolution porte que dans l'intérêt du transport à bon marché, et pour offrir le choix du fret dans l'expédition des produits et marchandises vers le littoral, le Congrès, en faisant des allocations pour améliorer la navigation du Mississippi et de ses affluents navigables, est invité à ne pas négliger l'établissement de communications libres par eau entre la vallée du Mississippi et le littoral de l'Est, et cette résolution a été adoptée par la Convention. Mais subséquemment une motion de reconsidération a été faite et le vote a été renvoyé au lendemain. Il serait possible que la motion fût adoptée et l'addition au projet primitif fût rejetée, car la construction d'un canal aboutissant à l'Atlantique n'est plus une amélioration mais une création, et bien qu'on puisse se servir de certaines rivières pour gagner l'Atlantique, il n'en faudrait pas moins creuser un canal sur beaucoup de points de la distance, et alors ce n'est plus 25 ou 30 millions mais bien 100 ou 200 millions qu'il faudrait. Ce que la Convention demande pour le Mississippi et ses affluents est chose possible, facile même, mais l'autre projet, le projet concurrent d'un canal de communication entre les eaux du Mississippi et celles de l'Océan, absorberait d'immenses ressources sans jamais faire compensation pour le service qu'il rendrait.

Mais une amélioration d'un côté en appelle une seconde de l'autre, et l'on ne peut supposer que le commerce établi sur les bords de la mer Atlantique ne fasse rien pour conserver ou ramener à lui le transit des denrées que la voie du Mississippi détournera déjà ou qu'il détournera dans un avenir très rapproché. L'unique moyen de remédier à ce détournement serait l'établissement du canal, ou de la voie d'eau dont il est question dans la dernière résolution de la convention de St-Louis, et si elle a passé si vite, c'est que les localités du Nord-Ouest n'auraient rien à y perdre ; St-Louis aurait deux voies d'exportation au lieu d'une, mais la Nouvelle-Orléans, située à l'extrémité sud de la vallée, n'aurait pas à se féliciter de cette co nourrence.

M. MARTIN BLACHE.

Hier ont eu lieu, dans la matinée, les obsèques de M. Martin Blache, le doyen des membres du barreau de cette ville. Il avait 84 ans et six mois. Longue carrière, pendant laquelle, l'homme pour la mémoire du quel nous écrivons cette notice, ne donna jamais que des exemples d'honneur, de probité et de délicatesse. M. Martin Blache avait été, il y a nombre d'années, secrétaire d'Etat, et dans un temps où le caractère du fonctionnaire public honorait la place qu'il occupait tout autant qu'il en était honoré lui-même.

Après ce détournement passager de la profession d'avocat, M. Blache s'y consacra de nouveau tout entier et brilla sur tout par une connaissance approfondie du droit et par des consultations qui pouvaient être regardées comme des modèles de concision et de logique. Il avait la réputation d'être un jurisconsulte savant et consciencieux, c'est si son opinion ne faisait pas loi, elle avait du moins une grande influence. Aussi était-elle fort estimée.

Pendant la guerre de sécession, M. Blache qui n'avait jamais caché son opinion d'unioniste, sut cependant toujours, avec un profond sentiment de convenance, rester fidèle à son devoir de patriote. Il se réjouissait des victoires du Sud et s'affligeait profondément de ses revers.

Il jouissait ici d'une estime si universelle que le général Hancock, pendant son gouvernement militaire à la Nlle-Orléans, lui fit offrir, sur la foi d'une suggestion publiée dans l'ABEILLE, la place de maire de la ville, mais menacé déjà de cécité, car il avait depuis longtempe la vue faible, il se crut obligé de refuser cette faveur, malgré l'insistance du général, qui lui fit observer qu'un bon secrétaire pourrait lui faciliter beaucoup l'accomplissement de sa tâche.

M. M. Blache descendait d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de la Louisiane, et certes on ne pourra pas dire de lui qu'il n'en a pas été digne, car nous répétons qu'il ne laisse que des souvenirs purs et nobles et qui ne s'effaceront pas de longtemps.

Tabac de la Havane.—Nous avons reçu par le steamer Teutonia un rapport de la maison J. F. Berades & Co, de la Havane, sur l'exportation du tabac cubain de cette ville, pendant les neuf mois, de janvier en septembre inclusivement, des années 1878, 79, 80 et 81. Le plus forte exportation est celle de l'année 1878, qui s'élova à 113,177 balles et à 113 millions 84 mille et 608 cigares. Un an après, l'exportation ne dépassa pas 73,721 balles et 74,885,377 cigares. Ce mouvement se releva un peu en 1880, atteignant 92,993 balles, et 92,795,623, mais pour retomber en 1881 à 76,353 balles et à 83,338,899 ; ce qui annoncerait que la culture du tabac a diminué dans l'île de Cuba. L'exportation de ce tabac aux Etats-Unis n'est pas estimée, mais elle a lieu probablement pour un quart ou un tiers. La plus grande partie des cigares est pour l'Europe.

—Le Mauvais Bitter gagne chaque jour dan la faveur populaire.

Un représentant de l'Amérique, parti de Chicago, président au congrès socialiste à Genève, s'intitulait au congrès socialiste à Genève, s'intitulait au congrès socialiste à Genève, s'intitulait